

celle du projet de loi C-26 où la suppression d'un programme de subventions établi de longue date a causé de graves problèmes économiques aux régions et aux industries concernées à Saint John et à Halifax.

Deuxièmement, sept mois se sont écoulés avant que la Chambre ne soit saisie de ce projet de loi et la décision de facto d'un ministère du gouvernement a gravement perturbé l'économie des Maritimes. Cela n'a pas été fait pour respecter des instructions, un ordre ou une décision de la Chambre. Si Votre Honneur estime que les présomptions sont suffisantes, je me ferais un plaisir de proposer la motion appropriée.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt et je regrette un peu que le député ne nous ait pas avertis à l'avance qu'il comptait soulever cette question de privilège, afin que nous ayons la chance d'étudier les arguments qu'il voulait invoquer et les questions qu'il voulait aborder.

M. le Président: La présidence peut sans doute venir en aide au secrétaire parlementaire. Le député a invoqué des arguments intéressants et complexes de façon succincte et je l'en remercie.

Si le secrétaire parlementaire veut attendre à demain après-midi pour régler cette affaire, je lui en saurais gré. Je vois que le député de Kingston et les Îles se lève. Vu les arguments qui viennent d'être invoqués, cela serait sans doute la bonne façon de procéder. Le cas échéant, je me pencherai sur la question.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'étais effectivement sur le point de demander qu'on nous donne le temps d'étudier les arguments du député et de préparer les nôtres afin que nous puissions régler la question en bonne et due forme.

• (1530)

M. le Président: Quelle que soit ma décision, elle n'entravera pas la suite du débat sur le projet de loi. Le député a clairement fait savoir que la plainte portait sur les mesures prises par les deux sociétés ferroviaires et le ministère avant que le projet de loi ne soit adopté. Quelle

Initiatives ministérielles

que soit l'issue du débat, elle ne changera rien aux arguments que le député a présentés.

Je vois que le député et son collègue de Kingston et les Îles sont tous les deux d'accord pour mettre la question de côté afin que la présidence puisse entendre d'autres arguments demain. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de lancer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Le Gouvernement actuel s'est engagé à donner au Canada une économie vigoureuse bénéficiant de mesures incitatives et de possibilités bref, une économie concurrentielle avec celle des autres nations commerçantes.

Afin de pleinement réaliser cet objectif, il nous faut créer une base solide qui permettra à notre économie de prospérer dans les prochaines années. Aussi, les mesures visant à contrôler le déficit et à réduire la dette nationale sont indispensables pour avancer dans ce sens. De même, des mesures visant l'établissement d'un bon cadre financier favorisant un développement économique soutenu sont essentielles à cette fin.

L'engagement du gouvernement relativement à la solidité de la politique des transports reflète bien ces objectifs. L'industrie du transport jouera toujours un rôle de premier plan dans l'économie du Canada. Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous sommes engagés à donner aux Canadiens un réseau de transport sûr, efficace et efficient. D'ailleurs, notre engagement est au cœur même de la réforme de la réglementation économique.

Avec l'avènement du libre-échange, l'industrie du transport est appelée à jouer un rôle de plus en plus important à l'aube de cette nouvelle décennie et du prochain siècle. Le Canada a besoin d'un réseau de transport rentable pour conserver ou même améliorer sa position sur le marché mondial. Par conséquent, mon-